

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/04/08/2021031052/justel>

Dossier numéro : 2021-04-08/05

Titre

8 AVRIL 2021. - Arrêté du Gouvernement wallon portant approbation du règlement d'ordre intérieur de la commission interministérielle, en application de l'article 27, § 3, du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 19-04-2021 page : 36588

Entrée en vigueur : 19-04-2021

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le règlement d'ordre intérieur de la commission interministérielle approuvé en date du 30 mars 2021, annexé au présent arrêté, est approuvé par le Gouvernement wallon.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

[Art. 3](#). Le Ministre qui a l'emploi dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.